

Petites embarcations, grands enjeux: opportunités pour un accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'asile et la migration

Meghan Benton, Susan Fratzke, et Nurbanu Hayır

Juin 2025

Sommaire général

Lorsqu'il a quitté l'Union européenne, le Royaume-Uni a cessé de participer au dispositif européen Dublin qui détermine quel État est responsable de l'examen des demandes d'asile. Ce changement a constitué un facteur majeur — bien que non exclusif — de l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants en situation irrégulière tentant de gagner les côtes britanniques à bord de petites embarcations, parfois au péril de leur vie. Le gouvernement britannique et ses homologues européens ont récemment annoncé des avancées en matière de coopération commerciale, sécuritaire et de mobilité des jeunes. Toutefois, la résolution de la question politiquement corrosive des traversées de la Manche dépendra de la capacité du Royaume-Uni à obtenir la réadmission en Europe des migrants en situation irrégulière et des réfugiés qui parviennent sur son territoire — un sujet autrement plus épineux.

Dans le cadre de l'accord envisagé, le Royaume-Uni accepterait le transfert de certains demandeurs d'asile depuis l'Union européenne en échange d'un accord, conclu avec la France et/ou d'autres membres du « Groupe de Calais » (Belgique, Allemagne, Pays-Bas), portant sur la réadmission des demandeurs d'asile arrivés outre-Manche par voie maritime. Une telle entente pourrait revêtir la forme d'un accord bilatéral, plus rapide à mettre en place mais politiquement risqué pour Paris s'il ne bénéficie pas de l'aval de l'UE. Autre option : négocier directement avec l'Union européenne afin de réadmettre les arrivées par embarcations vers l'État membre responsable, conformément aux règles du Pacte européen sur la migration et l'asile — une démarche plus longue, mais offrant les meilleures chances d'éviter un simple déplacement des routes irrégulières vers un pays voisin. Les architectes de l'accord devront trouver un équilibre entre la nécessité d'obtenir rapidement un résultat tangible et l'objectif à long terme de réduire sensiblement les traversées dangereuses et d'améliorer le partage des responsabilités à l'égard des migrants et demandeurs d'asile concernés.

Parallèlement, cet accord représente l'occasion de tester une gestion plus organisée de l'asile et des migrations. Des centres multifonctionnels pourraient être créés en France pour orienter rapidement les personnes ayant vraisemblablement besoin de protection vers des voies d'accès sûres et ordonnées au Royaume-Uni (réinstallation, réunification familiale, parrainage privé), en s'appuyant sur les enseignements tirés des *Safe Mobility Offices* dans les Amériques et sur des outils technologiques, notamment l'intelligence artificielle, pour accélérer le traitement. Un tel système renforcerait l'effet dissuasif d'un accord de réadmission en offrant à ceux qui sont le plus tentés d'emprunter les routes de passeurs une alternative sûre et crédible. Il permettrait également au Royaume-Uni de manifester sa solidarité à l'égard de ses partenaires européens en accueillant

certaines personnes par des voies légales en échange de celles renvoyées depuis le territoire britannique.

Afin de renforcer l'effet dissuasif d'un accord de réadmission et de traiter de manière globale la situation dans le nord de la France, le gouvernement britannique et ses partenaires européens devraient saisir l'occasion pour mettre en place un processus alternatif, sûr et encadré pour les personnes susceptibles de bénéficier d'une protection et ayant des liens avec le Royaume-Uni. En particulier :

- **Le Royaume-Uni et la France devraient coopérer pour créer des centres multifonctionnels dans toute la France**, sur le modèle des bureaux de mobilité sécurisée (*Safe Mobility Offices*) dans les Amériques, afin de sélectionner les personnes pouvant bénéficier de voies légales vers le Royaume-Uni.
- **Dans un premier temps, le projet pilote devrait donner la priorité aux personnes ayant des liens avec le Royaume-Uni et provenant de pays où le taux de reconnaissance des demandes d'asile est élevé.** Les liens avec le Royaume-Uni pourraient être définis de manière plus large que le seul regroupement familial (par exemple, inclure des études antérieures au Royaume-Uni ou l'existence d'un groupe de parrainage prêt à apporter son soutien après l'arrivée dans le cadre d'un programme communautaire de parrainage de réfugiés).
- **Le programme devrait fonctionner avec un quota mensuel indexé sur le nombre de réadmissions en provenance du Royaume-Uni**, afin d'atteindre une parité 1:1 dans le partage des responsabilités et de fournir des chiffres prévisibles que le gouvernement britannique pourrait communiquer clairement à sa population.
- Si le projet pilote s'avère efficace, **les gouvernements européens et britannique pourraient explorer des modèles similaires pour le traitement des migrants en transit**, combinés à des accords de pays tiers sûrs avec d'autres partenaires, jetant ainsi les bases d'une approche plus maîtrisée de la protection humanitaire.
- Afin de faciliter les réadmissions du Royaume-Uni vers la France, **les deux pays devraient lancer un projet pilote bilatéral de contrôle numérique (Eurodac-Lite)** permettant de vérifier les données biométriques des personnes arrivant au Royaume-Uni à l'aide du système Eurodac. Des agents de liaison français pourraient être affectés aux sites d'accueil britanniques et disposer de tablettes sécurisées leur donnant un accès en lecture seule aux données Eurodac.
- Dans le cadre d'un accord de réadmission, **le Royaume-Uni devrait offrir un soutien au retour vers les pays d'origine (par exemple sous la forme de vols charters) et un financement pour les capacités d'accueil**; cela permettrait à la fois de réduire les tentatives répétées de traversée de la Manche et de répondre aux priorités critiques de la France en matière de capacités.
- Afin de montrer sa solidarité envers ses partenaires européens, **le Royaume-Uni pourrait envisager d'accepter un nombre prédéterminé de demandeurs d'asile via le fonds de solidarité de l'UE** actuellement en cours d'élaboration.

Si cette approche ne réduisait pas le nombre de personnes bénéficiant d'une protection humanitaire au Royaume-Uni, cela rendrait tout de même le processus plus gérable et plus prévisible. La conversion des arrivées irrégulières par petits bateaux en admissions ordonnées et contrôlées serait également beaucoup plus acceptable pour l'opinion publique britannique, dont l'inquiétude sur cette question est principalement due à la perception d'une perte de contrôle plutôt qu'au nombre de demandeurs d'asile en soi. Parallèlement, ce modèle contribuerait à résoudre ce qui est devenu une crise humanitaire et politique pour l'Etat Français. De son côté, l'enregistrement ordonné des personnes en France les sortirait de la clandestinité et, en l'absence de relocalisation, faciliterait soit l'instruction de leur demande d'asile, soit leur transfert vers l'Etat membre compétent, soit encore leur retour volontaire lorsque toutes les voies de recours ont été épuisées.

En définitive, cette démarche offre aux décideurs britanniques et européens l'occasion de renforcer la coopération en matière migratoire, avec un impact potentiel considérable sur la réduction des drames humains liés à ce mince mais meurtrier bras de mer. Si ce projet pilote s'avère concluant, le Royaume-Uni pourrait décliner des modèles similaires de traitement des migrants en transit, combinés à des accords avec des pays tiers sûrs, posant ainsi les bases d'une approche plus humaine, plus prévisible et plus viable sur le plan politique en matière de protection humanitaire.

Le policy brief complet, en anglais, est accessible à:

www.migrationpolicy.org/research/small-boats-uk-eu-deal